

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01255

Numéro SIREN : 751 239 526

Nom ou dénomination : A.F.C. MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt 5565

A.F.C MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Bas Gordeau
85300 CHALLANS
751 239 526 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 MARS 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

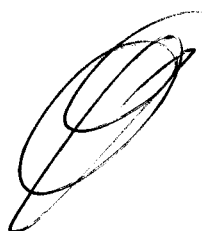
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 127 738,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	127 738,51 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	356 185,51 euros
--	------------------

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



DGFIP

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise		AFC MENUISERIE		85300 CHALLANS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		QUAIREAU Anthony					
Numéro SIRET*		7 5 1 2 3 9 5 2 6 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*		12	
				Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial*						
	Autres*	014	740	016	740		553
	Immobilisations corporelles*	028	243 250	030	94 761	148 489	152 509
	Immobilisations financières*(1)	040		042			
	Total I (5)	044	243 990	048	95 501	148 489	153 062
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	103 562	052		103 562	120 918
	Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	115 802	070		115 802	35 469
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres* (3)	072	16 868	074		16 868	13 330
	Valuers mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	299 904	086		299 904	151 404	
	Charges constatées d'avance*	092	150	094		150	230
	Total II	096	536 287	098		536 287	321 352
	Total général (I + II)	110	780 277	112	95 501	684 776	474 414
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			5 000		5 000
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			500		500
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	228 447		168 202
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			127 739		60 245
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			361 686		233 947
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			57 620		73 822
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			77 797		70 837
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	29 685	172	187 673		95 808
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			323 090		240 467
	Total général (I + II + III)	180			684 776		474 414
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		24 919
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		9 990

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

AQ

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE
L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033B Ext1

Extension 1

Désignation de l'entreprise : AFC MENUISERIE

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer :

Montant

Amende	
--------	--

170

AQ

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AFC MENUISERIE

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	740	412		414		416	740	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	37 651	442	8 003	444		446	45 654	
	Installations générales agencements divers	450	117 307	452		454		456	117 307	
	Matériel de transport	460	68 479	462	16 915	464	7 200	466	78 195	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 095	472		474		476	2 095	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	226 271	492	24 919	494	7 200	496	243 990	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	187	502	553	504		506	740
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	20 954	532	4 725	534		536	25 679
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	19 571	542	8 782	544		546	28 353
	Matériel de transport	550	31 748	552	14 301	554	6 488	556	39 561
	Autres immobilisations corporelles	560	749	562	419	564		566	1 168
TOTAL		570	73 209	572	28 780	574	6 488	576	95 501

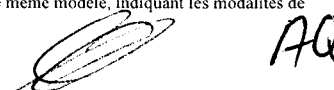
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2		3		4		5						
	RERNAULT MASTER 01/04													
	6	7		8		9		10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *		Plus ou moins-values							
							Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0 % ⑧						
1	7 200	6 488		712	9 990		9 278							
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	7200	580	6488	582	712	584	9990	586	9278	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL										596	9278	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AFC MENUISERIE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 144
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	2 144
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	15 453
et dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	15 453
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	168 449
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	108 689
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Désignation de l'entreprise : AFC MENUISERIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	6
		dont apprentis	657
		dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 016 256
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 016 256
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	19
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	7 048
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	131
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	7 198
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	495 907
Variation négative des stocks		145	24 404
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	45 944
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	319
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	566 574
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	456 880
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	459 059
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024-160	du au
Date de cessation		186	